



**CCN51**

Action Sociale

# Une augmentation annoncée par la FEHAP

Oui, c'est bien réel, une augmentation va avoir lieu dans la CCN51.

La FEHAP prend en compte l'inflation et les diminutions de remboursement sur certains actes de la Sécurité sociale.

Dans ce contexte, les organismes assureurs référencés ont demandé une réévaluation des taux de cotisation par une forte augmentation soit 5,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (liée au Plafond Mensuel de la Sécurité sociale).

Cependant, ils attendent les résultats clôturés de 2023 pour chiffrer la réelle augmentation de cotisation de la mutuelle.

La proposition des assureurs est de demander une augmentation de 15 % à 20 % en une fois pour le rééquilibre des comptes 2025.

**En clair, vos cotisations vont encore augmenter !!!**

C'est encore le salarié qui va payer s'il le peut sinon il se retrouvera contraint de renoncer aux soins !

» À quand la même réflexion de la FEHAP pour les salariés ?

» À quand une revalorisation des salaires de 15 % à 20 % ?

**LA CGT EXIGE  
DES NÉGOCIATIONS SALARIALES  
ET L'ACCÈS AUX REMBOURSEMENTS  
DES SOINS ET MÉDICAMENTS  
À 100 % POUR TOUS !**



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Union Fédérale de la Santé Privée • Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

• Tél. : 01 55 82 87 71 • e-mail : [ufsp@sante.cgt.fr](mailto:ufsp@sante.cgt.fr) • Tél. : 01 55 82 87 81 • e-mail : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr) • Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)